

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un

Le 9 avril à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de d'avril sous la présidence de madame Frédérique Angeletti, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 1^{er} avril 2021 par courrier électronique

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT.

Absents excusés : Amandine HEBREARD pouvoir à madame Frédérique ANGELETTI
Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Pierre ALAMELLE a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Participation financière au centre aéré Li Grigri de Trescamps
- Autorisation de signer le bail commercial avec les repreneurs du bar de la fontaine.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

1. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

- Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Vaugines décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 Euros, pour une durée maximum d'une année, au taux fixe de 0.80 % l'an pour chaque tirage.

2. Versement de la participation annuelle au centre aéré LI GRICRI DE TRESCAMPS

Madame le Maire informe le Conseil que suivant la convention de partenariat signée en 2006 avec l'association Li Grigri de Trescamp (centre aéré de Cadenet), il y a lieu de verser chaque année à l'association une participation calculée au prorata de la fréquentation du centre aéré par les enfants de la commune de Vaugines. Pour 2020, cette participation s'élève à 1 621,78 €.

Le tableau de répartition des enfants accueillis par commune représente 252 journées pour Vaugines sur un total de 2157 journées, soit un taux de 11,68 %.

Le Conseil Municipal, est invité à autoriser madame le Maire à verser cette participation

Accord à l'unanimité

3. Signature d'un bail commercial pour le bar de la fontaine

Madame le maire rappelle la délibération n°18 du 13 avril 2018 autorisant monsieur AUPHAN à signer le bail commercial avec les gérants du bar de la fontaine.

Madame le Maire informe le Conseil que les gérants du « bar de la fontaine » ont décidé de vendre leur fonds de commerce et demande au conseil municipal l'autorisation de signer le bail commercial avec les repreneurs.

Il est rappelé que ce bail est consenti pour l'exploitation d'un bar et que le preneur a l'obligation d'exploiter sans interruption la licence 4 dont il a la jouissance.

Entendu l'exposé de madame le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer le montant du loyer mensuel à 1 145,29 € hors charges payable le 5 de chaque mois :

Chaque terme se répartissant comme tel :
 Huit cents cinquante euros pour le local commercial.
 Deux cent quatre-vingt-quinze euros et vingt-neuf centimes pour le logement
 Précision faite que le local commercial et le logement sont indivisibles.
 Provision pour ordure ménagère 30 €

- AUTORISE Madame le Maire à signer le bail commercial correspondant et toutes les pièces afférentes à ce dossier

4. Autorisation de signature pour la convention avec le département de Vaucluse pour l'entretien, la gestion et l'exploitation des sections de routes départementales ou communales en continuité du réseau départemental

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de madame le maire à l'unanimité autorise le Maire ou son représentant à :

- Passer une convention avec le département de Vaucluse pour l'entretien, la gestion et l'exploitation des sections de routes départementales ou communales en continuité du réseau départemental.
- Signer ladite convention et tout document éventuellement nécessaire.

5. Contrat Départemental de Solidarité Territoriale

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite l'aide financière du département par la formalisation d'un avenant au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour les projets suivants :

Projets	DEPENSE SUBVENTIONNABLE H.T.	SUBVENTION DU DEPARTEMENT	ANNEE DE L'AVENANT
Plantation d'arbres sur le parking de cimetière	9 600 €	6 720 € (part développement durable)	2021
Gestion du pluvial sur le parking du cimetière	8 170 €	5 719 €	2021
TOTAL	17 770,00 €	12 439,00 €	

- Autorise madame le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

6. Fonds de concours 2021 de la communauté d'agglomération LMV

En vue de mettre en œuvre des objectifs communs en matière d'aménagement du territoire et de qualité de vie, Luberon Monts de Vaucluse, habilité par délibération n°2021-24 en date 31 mars 2021, met à la disposition de la Commune de Vaugines une dotation annuelle de 15 428 euros et nous demande de préciser la destination de ce fonds.

Sur la proposition de madame le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la répartition suivante :

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	Subvention de LMV 2020
Fonds de concours d'investissement			
<i>Achat d'une épareuse</i>	15 500 €	50	7 750 € HT
Portail du nouveau cimetière	6 190,00 €	50	3 095 € HT
<i>Parking cimetière</i>	28 155,22 €	16,28	4 583 € HT
TOTAL			15 428,00 €

- Autorise madame le maire à signer la convention financière entre la commune et LMVA

7. Approbation du compte de gestion 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2020 comme suit :

	Résultats de clôture De l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Budget 2020	Résultats de l'exercice 2020	Intégration de résultats 2019 budget eau	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	23 507,24		46 422,00	-44 781,83	25 147,41
Fonctionnement	161 448,71	25 681,76	28 747,08	23 689,05	188 203,08
TOTAL	184 955,95	25 681,76	75 169,08	-21 092,78	213 350,49

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

8. Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, hors la présence de Madame Frédérique ANGELETTI, Maire de la Commune de Vaugines,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-4 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président de séance pour présider au vote du compte administratif,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif,

Considérant que monsieur Serge NARDIN, 1^{ère} Adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget principal dont détail ci-après :

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	615 191,62 €	296 513,51 €
Recettes	643 938,70 €	342 935,51 €
Résultat courant d'exécution 2020	28 747,08 €	46 422,00 €
Report de l'exercice 2019	135 766,95 €	23 507,24 €
Reprise résultat budget eau	23 689,05 €	-44 781,83 €
Résultat cumulé 2020	188 203,08 €	25 147,41 €
Restes à réaliser dépenses		148 041,00 €
Restes à réaliser recettes		87 456,00 €
Solde des RAR reporté en 2020		-60 585,00 €
Solde d'investissement		-35 437,59 €

9. Affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021

Madame le Maire rappelle les résultats reportés intégrant les résultats du budget eau et assainissement suite au transfert de la compétence à la communauté d'agglomération LMVA

- Déficit reporté de la section investissement de l'année 2020 : **21 274,59 €**
- Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année 2020 : **159 456,00 €**

Le Compte Administratif de l'exercice 2020, adopté par le Conseil Municipal fait apparaître

- un solde d'exécution de la section d'investissement de : **46 422,00 €**
- un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : **28 747,08 €**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser :

- En dépense, pour un montant de : **148 041,00 €**
- En recettes pour un montant de : **87 456,00 €**

Le besoin net de la section d'investissement : **35 437,59 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution d'investissement.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'affecter au budget primitif 2021 le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **35 437,59 €**
- Ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté : **152 765,49 €**

10. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), prévu à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, doit intervenir avant le 15 avril de chaque année (ou au 30 avril, l'année où intervient le renouvellement des assemblées).

Par ailleurs, le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

A compter de 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par l'affectation de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties départementales (le département ne percevra plus de taxe foncière).

La suppression de la TH entraine une modification des modalités de vote dès 2021. En effet, les communes ne voteront pas de taux de TH en 2021 et Le transfert de la part départementale de TFPB influe sur le taux que les communes doivent voter à compter de 2021. Ainsi le taux de référence communal est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune.

Il est proposé de ne pas activer le levier fiscal et de maintenir les taux appliqués en 2019 et 2020 suivants :

Impôts, Commune de Vaugines	Taux 2021
Taxe foncière bâti	25.39 % (dont taux départemental 2020 15.13 %)
Taxe foncière non bâti	43.63 %

Après avoir délibéré le conseil municipal

- **FIXE** les deux taux précisés dans le tableau ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- **AUTORISE** Madame le maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision

11. Vote du budget 2021

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **VOTE**, par chapitre, le budget primitif 2021 de la commune de Vaugines, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
Charges à caractère général	242 650,00 €	Atténuation de charges	1 900,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	272 460,00 €	Produit des services, du domaine et vente	62 410,00 €
Atténuation de produits	55 944,00 €	Impôts et taxes	401 713,00 €
Autres charges de gestion courante	56 800,00 €	Dotations et participations	43 284,00 €
Charges financières	12 600,00 €	Autres produits de gestion courante	57 000,00 €
Charges exceptionnelles	10 000,00 €	Produits exceptionnels	500,00 €
Dépenses imprévues	23 929,53 €	Résultat reporté 2019	152 765,49 €
Virement à la section d'investissement	35 000,00 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 188,96 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	719 572,49 €		719 572,49 €

INVESTISSEMENT (RAR + vote)	<u>DEPENSES</u>	INVESTISSEMENT (RAR + vote)	<u>RECETTES</u>
Dépenses d'équipement	265 666,00 €	Subventions d'investissement	127 557,60 €
Dépenses imprévues	4 972,56 €	Fonds de compensation TVA	64 975,00 €
Remboursement emprunts	35 000,00 €	Taxe d'aménagement	7 332,00 €
Opérations ordre	3 600,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	35 437,59 €
		Virement de la section de fonctionnement	35 000,00 €
		Opération d'ordre	13 788,96 €
		Report résultat 2019	25 147,41 €
TOTAL INVESTISSEMENT	309 238,56 €	TOTAL INVESTISSEMENT	309 238,56 €

Questions diverses

Puis la séance se poursuivra par des informations diverses ne demandant pas de délibération.

